

Le début de la fin de la loi du littoral.

Voici le titre d'un article important du journal EL PAIS aujourd'hui (21.11.11).

La victoire électorale du PP et du CIU dans toute l'Espagne pourrait renforcer l'opinion du Journal.

Les deux parties créateur de la loi du littoral et sa mise en œuvre par les socialistes en ont fait un enjeu électoral, promettant d'aider les zones les plus touchées.

Les députés élus dans les provinces de Girona, Xucla, Surrocca, Paramo (CIU) et Millo (PP) sont du même avis. La candidate non élue Casamitjana et le député élu Saez du PSOE ont dans la campagne électorale défendue la loi du littoral et sa mise en application. Les lecteurs de ARENO seront aussi intéressés par la question « Que va-t-il se passer maintenant ? »

Les parties du PP et du CIU ont en automne dernier fait une demande de modification de la loi du littoral devant le Sénat, mais qui a été refusé par la majorité du PSOE au parlement. Le PP et le CIU ne veulent pas abolir cette loi mais la modifier. Le PP veut changer les dispositions de transitions qui jusqu'à présent ont eu de graves conséquences pour les personnes touchées. Ils veulent changer les critères de durabilité en ce qui concerne la protection des côtes et les valeurs de la propriété publique.

Ainsi, les sites Historiques doivent être entretenus, les concessions économique importantes (hôtels, industries CHIRINGUITOS) et ceci ne doit pas expiré en 2018 comme prévu par le ministère de l'environnement. Chaque cas doit être vérifié individuellement avec la participation accrue des communautés et des régions.

Cela signifie également que le droit à la propriété privée doit être maintenue ainsi que l'acquisition des biens légaux avant l'adoption de la loi du littoral en 1988. L'insécurité juridique des propriétaires doit être surmontée

Le CIU souhaiterait compléter cette loi ayant pour effet que les villes navigables comme Empuriabrava et Roses-Santa Margarita en soit exclus d'application.

Que devons nous attendre du gouvernement ?

Le PP a promis la mise en vigueur immédiate de la loi après son élection. Nous devrions prendre maintenant les députés au mot . Mais comme nous le savons tous, les promesses électorales sont loin de la réalité. Le nouveau gouvernement a d'autres soucis et priorités que la loi du littoral. La modification de la loi est un acte compliqué. Ce qui en ressortira de ce mélange politique est imprévisible pour le moment. Surement pas une abolition de la loi du littoral, au plus une modification plus flexible.

En ce qui concerne la proposition du CIU « ciudades navegables », tout est encore incertain. Dans cette proposition, il y a encore beaucoup d'obstacles juridiques par rapport à la constitution Espagnole. Et avec tout projet de modifications, il y a le risque que les pouvoirs de réglementation soient transférés aux gouvernements régionaux autonomes, dans notre cas, à la généralitat catalane, et les municipalités.

Ensuite, les propriétaires de propriétés privée devrait aller de mal en pis ! Parce-que la encore, il va falloir attendre longtemps pour pouvoir prouver aux propriétaires expropriés que le gouvernement Espagnol promet la construction l'égale et gratuites et cette application s'effectuera sur une durée de 30 à 60 ans.

Les personnes touchées ne doivent pas être dupes ; en ce qui concerne l'intérêt des groupes APA et APE, la levée de l'application injuste de la loi littoral d'Empuriabrava et Santa Margarita est tout au sujet.

Par conséquent, le chemin doit être poursuivi devant les tribunaux.

DR Wolfram Janzen.